

EVALUATION LEGERE DU PROJET
« APPUI A L'INSTITUTIONALISATION DE L'APPROCHE
GENRE, DE LA PREVENTION ET PROTECTION CONTRE
DES VBG AU SEIN DES FORCES DE DEFENCE ET DE
SECURITE »

FINANCE SUR

LE FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN GUINEE

RAPPORT D'EVALUATION

Date : Septembre 2017

Par Thérèse Niyondiko,

Spécialiste de Programme, Genre et Consolidation de la Paix

Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	3
1. INTRODUCTION	6
1.1 Le contexte du pays.....	6
1.2. Les objectifs de la présente évaluation.....	8
1.3 Approche méthodologique	8
2. L’EVALUATION : PRICIPAUX CONSTATS ET ANALYSE	9
2.1 Appréciation de la pertinence du projet	9
2.2 Evaluation de l’efficacité du projet	11
2.3 Evaluation de l’efficience du projet.....	13
2.3 Evaluation de l’impact du projet	15
2 .4 Les principales leçons apprises.....	16
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	17
4. ANNEXES	20
4.1 Guide d’entretien /Questionnaire.....	20
4 .2. Références Bibliographiques.....	25
4.3. Liste des personnes rencontrées.....	26

RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente les conclusions et les recommandations de l'évaluation légère du projet '**Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection contre les VBG au sein des forces de défense et de sécurité**' formulé dans le cadre du « Gender Promotion Initiative – GPI2 » et dans le cadre du second plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée. L'évaluation a été commanditée par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF).

Depuis 2010, des réformes d'envergure ont été lancées en Guinée notamment en matière de sécurité, et des résultats en matière de maintien du cadre macro-économique sont perceptibles. Néanmoins, des efforts restent à faire, la question du « vivre ensemble » (justice sociale, confiance en l'état et accès aux services publics) constitue notamment un enjeu crucial pour la stabilité à court terme et le développement durable du pays¹.

C'est dans le cadre de l'appui à ces réformes, plus particulièrement la réforme du secteur de la sécurité que le projet ci-dessus a été approuvé en janvier 2015 pour une durée de 2 ans. Ce projet était réalisé par les ministères de tutelle concernés (Défense, Protection Civile, Action Sociale, Promotion féminine et l'Enfant ; Justice, Droits de l'homme) en partenariat avec les Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF et HCDH) et la société civile.

L'objectif principal du projet était *d'institutionnaliser le genre au sein du secteur de défense et de sécurité et de renforcer le dispositif de prévention et de protection contre les VBG, pour contribuer à la promotion du genre et la réduction des inégalités entre les sexes et renforcer la confiance au sein des unités militaires*. Le projet a été achevé en Mars 2017 et cette évaluation légère du projet a pour objet de voir si les objectifs du projet ont été atteints et que les changements escomptés à la fin du projet ont été réalisés. Elle a porté principalement sur (i) la pertinence du projet, (ii) le niveau d'atteinte des principaux résultats attendus ; (iii) l'efficacité des stratégies mises en place ; (iv) les principales leçons apprises en vue de (v) formuler des recommandations destinées à améliorer les interventions futures du PBF en Guinée.

La démarche méthodologique a combiné la recherche documentaire, les échanges avec les principaux acteurs à travers un guide d'entretien bâti sur des indicateurs de résultats ainsi que les activités principales qui devraient être réalisés au titre du projet.

Les résultats de l'évaluation laissent entrevoir, 2 ans après le projet, des résultats appréciables au regard des 2 résultats attendus. Cependant, les répondants estiment que les résultats ont été atteints partiellement.

Appréciation de la pertinence du projet

Les répondants estiment que l'institutionnalisation de l'approche genre, la prévention et la protection contre les VBG au sein des forces de défenses de la sécurité est un aspect hautement pertinent dans le contexte de consolidation de la paix et surtout dans le contexte des réformes. Les réformes présentent une opportunité de rattraper les insuffisances du passé et d'améliorer la gouvernance des institutions, qui ne peut être efficace sans l'égalité du genre.

Evaluation de l'efficacité des actions

La quasi-totalité des répondants se sont montrés satisfaits des résultats enregistrés qui, à les en croire, s'inscrivent en droite ligne des prévisions du projet. Ils sont d'autant plus satisfaits qu'ils estiment que la plupart des cibles des formations et des initiatives de plaidoyer ont contribué à la prise de conscience

¹ Rapport d'évaluation du portefeuille de consolidation de la paix en Guinée, 2017

accrue de l'importance des questions du genre notamment, la prévention et la prise en charge des cas de VBG. « Le fait même qu'on en parle, que les VBG soient dans les débats et langage des politiciens, est un succès en soi, car avant, ces questions étaient taboues », nous a révélé un des répondants. « Les hommes en uniforme, du niveau le plus bas au plus haut de la hiérarchie, savent maintenant qu'il y a des limites à ne pas dépasser, que tout type de violence est sanctionné par le code militaire» a renchérit le point focal au sein du ministère de la Défense.

Les stratégies d'intervention dans la mise en œuvre du projet ont été jugés satisfaisants. Ici nous citerons le renforcement des capacités à travers la formation et l'appui logistique qui a permis la fonctionnalité jusqu'à ce jour des structures de prise en charge des victimes des VBG. En outre, le fait d'intégrer ces cellules dans les structures déjà existantes leur confère un caractère de durabilité, plutôt que créer des structures autonomes qui risquent de ne plus être fonctionnels à la fin du projet. Aussi, cela contribue à faciliter l'appropriation par les départements ministériels concernés.

Evaluation de l'efficacité du projet

Pour ce qui est de l'efficacité des moyens d'intervention, les réponses recueillies sont unanimes pour dire que les ressources étaient suffisantes comparativement aux activités prévues, mais la réponse est nuancée par certains partenaires d'exécution qui estiment que s'il y avait eu plus de ressources, ils auraient pu faire plus, notamment en mettant à l'échelle les activités. C'est le cas des formations ou la mise en place des cellules de prise en charge qui nécessitent d'être étendus pour couvrir les régions non touchées.

La sous-traitance des activités du projet par la société civile ne rencontre pas l'approbation de tous les départements ministériels car certains jugent qu'ils sont capables de gérer les fonds et de rendre rapport. Cette appréciation est cependant à relativiser car le principe qui guide l'intervention des fonds du PBF, est qu'un certain % des fonds doit être alloué aux organisations de la société civile, une façon aussi de les renforcer dans leurs capacités et de contribuer à l'appropriation locale et la durabilité des interventions.

Evaluation de l'impact du projet

L'appréciation de l'impact du projet est mitigée chez les personnes interrogées dont la plupart pense que des jalons ont été posés mais que le projet n'a pas suffi pour impulser les changements voulus notamment concernant la représentation des femmes dans la gouvernance du secteur de sécurité. Très peu de nominations ou promotions au niveau de prise de décision ont été enregistrés. Cette analyse est nuancée cependant, par les autorités du secteur de sécurité qui soulignent que le niveau des capacités des femmes dans le secteur est très bas et qu'il faudra un certain moment pour avoir une masse critique des femmes pour occuper les postes de responsabilité au plus haut niveau.

Il est aussi très tôt d'affirmer que les résultats atteints durant les 18 mois à eux seuls ont contribué à la consolidation de la paix et la restauration de la confiance des populations dans les forces de sécurité. Cependant cette initiative devrait être appréciée en l'associant aux autres initiatives conduites dans le cadre de la réforme. L'approche d'intégration du genre est un processus de longue haleine et le caractère récurrent des VBGs nécessitent plus de moyens que ceux d'un seul projet de 18 mois pour avoir des changements profonds .

Des recommandations ont été faites entre autres :

- Renforcer le dispositif de suivi en allouant un minimum de ressources au comité de pilotage du projet pour faciliter la coordination autour du projet dont la responsabilité lui est confiée, ce qui permettrait un meilleur suivi du déroulement des activités et les progrès dans les résultats.

- Appuyer la mise à l'échelle des interventions pilotes pour toucher le plus de personnes possibles, notamment des activités de sensibilisation continue et structures de proximité de prise en charge des victimes des VBG
- Appuyer les services d'assistance légale gratuite aux victimes des VBG pour qu'elles accèdent effectivement à la justice. Revoir la procédure de soumission d'un certificat médicale en autorisant par exemple les sages-femmes au sein des communautés à en délivrer, pourrait contribuer à améliorer le taux de dénonciation à la justice. Aussi le renforcement de ces structures d'assistance (dont le rôle est actuellement limité au simple référencement des victimes sans réel influence sur les instances judiciaires) pour qu'elles aient une capacité de prise en charge holistique, intégrant notamment les capacités médicales, juridiques et psychosociales pourrait contribuer à combler les attentes des femmes et jeunes filles pour le suivi des dossiers.
- Accompagner le processus d'appropriation et d'application des textes juridiques révisés pour protéger les femmes, les enfants et les hommes contre les violences basées sur le genre ainsi que la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre et son plan d'action pour une institutionnalisation effective de l'approche genre.
- Envisager plus tard, un audit genre pour mieux approfondir l'analyse et l'appréciation de l'impact et les changements sociaux et de genre dérivés de la réforme notamment en rapport avec la confiance des populations dans les forces de défense de la sécurité, la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Quelques leçons apprises du projet incluent

- L'approche d'associer toutes les parties prenantes qui travaillent dans le domaine de lutte contre les violences sexuelles dans une même formation, magistrats, police, organisations de la société, personnel médicale et de santé est une pratique très stratégique étant donné que la prise en charge des cas violences basées sur le genre nécessite une réponse holistique pour que l'impact soit effectif. Il reste cependant de regrouper tous ces services dans une même structure pour cet effet.
- L'intégration des cellules de prise en charge des cas des victimes de VBG dans les structures déjà existantes comme les commissariats de police et de gendarmerie et les hôpitaux constitue une bonne pratique car ça contribue non seulement au renforcement des capacités des départements ministériels en charge de ces questions mais aussi à une appropriation effective des résultats du projet et un élément de durabilité.
- Le plaidoyer ne peut être effectif que si le Parlement intègre la question de représentativité des femmes et de lutte contre les VBGs, dans ses priorités. Un suivi de la part des femmes parlementaires devrait pousser le parlement à demander des comptes au pouvoir exécutif pour s'enquérir des retombées de la réforme sur l'égalité de genre dans le secteur de la sécurité.

1. INTRODUCTION

1.1 Le contexte du pays

Bien que la Guinée soit considérée comme un pays stable dans la sous-région de la CEDEAO, le pays est souvent traversé par des troubles civils importants et reste politiquement fragile. La faiblesse de la gouvernance et la sous-utilisation des ressources naturelles, pourtant nombreuses et diversifiées ont abouti à faire de sa population une parmi les plus pauvres du monde (183^{ème} rang de l'Indice de développement humain en 2015²).

La Guinée est aussi classée 78^{ème} sur 86 pays dans l'espace non OCDE, ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes selon l'indice de Genre (SIGI index³) de l'OCDE. De même, l'évolution de l'indice de Gini dont la valeur en 2012 est de 0,317⁴ traduit encore aujourd'hui la persistance des inégalités dans la société guinéenne.

Les femmes sont sous-représentées dans les instances de prise de décision. Seulement 21,9% des parlementaires nationaux sont des femmes et elles sont au nombre de 7 au niveau du pouvoir exécutif sur un total de 34 ministres. La dernière collecte d'informations par le PNUD au niveau de l'administration publique confirme cette sous-représentation des femmes dans tous les secteurs de l'administration Guinéenne⁴.

Concernant le secteur de la sécurité, la faible participation des femmes est enregistrée non seulement au sein des institutions des Forces de Défense et de Sécurité dans leur ensemble mais aussi au niveau des différentes structures de pilotage de la réforme de ce secteur qui a débuté depuis 2011. Au moment de la formulation du projet, les femmes représentaient 6% dans l'armée, 15% dans la Gendarmerie, 22,6 % dans la Police et 18 % dans la Justice, ce qui est en deçà de l'objectif du minimum de 30 % fixé dans les standards internationaux. Cette représentation inégale des femmes et des hommes est due à l'effet combiné des contraintes institutionnelles et structurelles, ainsi qu'aux barrières culturelles et comportementales qui suggèrent que les femmes ne devraient pas avoir un rôle dans la vie publique.

La violence faite aux femmes demeure un autre obstacle à la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. La persistance des violences basées sur le genre, reste un phénomène répandu en Guinée. 92% des femmes guinéennes âgées de 15-49 ans sont affectées par les violences. A cela s'ajoutent les mariages et grossesses précoces. 63% des filles se marient avant 18 ans tandis que 26% d'adolescentes de 15-19 ans sont déjà mères. La Guinée vient en 2^{ème} position parmi les 28 pays africains où l'excision est pratiquée.

La poursuite des cas de VBG en justice, et l'impunité qui en résulte restent aussi un véritable défi qui s'explique non seulement par la faiblesse du cadre juridique⁵, l'insuffisance de l'expertise et des infrastructures pour traiter les VBG, contribuant au non accès des femmes à la justice. A cela s'ajoute, les insuffisances du système multisectoriel de prise en charge des victimes (médicale, psychosociale, judiciaire et économique) ainsi que le manque de coordination entre les différentes structures

² <http://www.hdr.undp.org/fr/data>

³ Rapport OCDE sur l'index du genre (SIGI), 2015

⁴ Rapport de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté ELEP-2012

⁴ Tracking gender quality in public administration, juin 2017

⁵ Bien que le Code Pénal prévoit le crime de viol ainsi que les coups et les blessures, d'autres formes de violences sexuelles et physiques ne sont pas clairement définies par la loi

impliquées dans la prise en charge, d'orientation, ce qui affecte la chaîne de référencement des victimes ainsi que la collecte et gestion de données intégrées.

Notons cependant que la Guinée a souscrit aux conventions internationales pour la promotion d'égalité des genres et des droits des femmes et des enfants telles qu'entre autres, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF, 1979), la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1989) ainsi que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au niveau national, le Gouvernement Guinéen a adopté en Janvier 2011- une Politique Nationale Genre (PNG) avec comme objectif de « faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pilier central des valeurs et normes morales et éthiques de la société. Les orientations stratégiques de la PNG se retrouvent dans la vision et les buts de la réforme du Secteur de sécurité qui soulignent la nécessité de « renforcer la prise en compte de la dimension genre pour assurer l'égalité, l'équité et la complémentarité entre les sexes »⁶. En outre, la Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité (DSPP), préconise une police de proximité à la fois « représentative qui promeut activement le recrutement, la formation et la promotion des femmes » et « équipée pour prévenir, enquêter et répondre correctement aux cas de violences basées sur le genre »⁴.

Au moment où ce rapport est produit, la PNG est en cours de révision pour mieux (i) l'adapter au contexte nouveau de l'agenda mondial pour le développement d'ici 2030 et avec comme ambition de préserver et renforcer la paix sociale en réduisant les inégalités et ii) redynamiser le développement économique et social avec l'implication et la participation de toutes les composantes de la société.

Avec l'appui du Gender Promotion Initiative/Phase 1 (GPII) du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), à travers le programme conjoint (PNUD, UNICEF, UNFPA) de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG), des résultats importants ont été obtenus entre 2012 et 2014 au niveau du renforcement institutionnel et l'amélioration de la qualité des structures impliquées dans la prise en charge des VBG. Cependant, le document de projet souligne que l'institutionnalisation du genre dans les secteurs de la Défense et de Sécurité n'a pas suivi le rythme souhaité malgré ces efforts. La principale raison avancée était que l'ancrage institutionnel était au sein du Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance et que la plupart des activités majeures du GPII ont eu lieu en dehors du cadre organisationnel en charge du pilotage de la réforme du secteur de la sécurité, à savoir le Comité Technique de suivi et les 5 comités techniques sectorielles (Défense, Sécurité, Justice, Douane et Environnement).

Les cellules Genre des Ministères concernés par la réforme sont peu intégrées dans le dispositif de pilotage de la réforme, n'ont pas eu suffisamment d'influence pour systématiser l'approche genre dans le cadre d'intervention de la RSS. Aussi, l'insuffisante capacité des acteurs en charge du pilotage de la réforme pour y intégrer la dimension genre a affecté la pérennisation des actions de ce premier programme et la cohérence d'ensemble avec le processus du cadre organique de la réforme.

C'est dans ce contexte que le Peace Building Fund (PBF) a appuyé un deuxième projet sur **l'institutionnalisation de l'approche genre, la prévention et la protection contre les VBG au sein des forces de défense et de sécurité**, l'objet de cette évaluation.

⁶ Politique Nationale de Défense et de Sécurité (PNDS¹. 2013. p. 17 Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (SNAP), 2014, p. 23 ⁴ Doctrine et Stratégie de la Police de Proximité (DSPP), 2014, p. 10

Ce projet est réalisé dans le cadre du second Plan Prioritaire qui reprend les objectifs des Déclarations d'engagement mutuel entre le gouvernement guinéen et la Commission de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la consolidation de la paix. Le projet répond au domaine prioritaire I de ce plan relatif à la réforme du secteur de la sécurité.

Il s'agit d'assurer une gouvernance du secteur de la défense et de la sécurité à travers un cadre juridique conforme aux standards internationaux avec des mécanismes de contrôle et de supervision démocratique fonctionnels, reposant sur la prise en compte systématique du genre et des principes des droits de l'homme.

Notons aussi que la Guinée a également survécu à une crise liée à l'épidémie de la maladie à virus Ebola en 2014, laquelle a mobilisé toute l'attention du gouvernement et des partenaires de développement pour éviter le débordement de cette crise humanitaire et sanitaire et qui a affecté le démarrage des activités du projet.

1.2. Les objectifs de la présente évaluation

Le projet d'institutionnalisation du genre du second Plan Prioritaire pour la consolidation de la paix est arrivé à sa fin le 31 mars 2017. La présente évaluation intitulée « Évaluation légère du projet d'**Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection contre les VBG au sein des forces de défense et de sécurité**' a été mandatée par le Secrétariat du PBF pour analyser les résultats atteints par le projet et les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, ce qui permettra de tirer des recommandations et leçons apprises pour des fins de capitalisation.

L'objectif de l'évaluation est de donner une appréciation générale sur la qualité des résultats obtenus ainsi que la contribution que le projet a apportée à la consolidation de la paix. L'évaluation doit aussi synthétiser des leçons apprises pour informer les interventions futures du PBF en Guinée.

De manière spécifique cet exercice devrait permettre de :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience du projet en termes de contribution aux priorités nationales et aux besoins spécifiques des bénéficiaires et des partenaires du projet.
- Examiner l'approche et le dispositif de mise en œuvre et en particulier les arrangements institutionnels pour son exécution, les systèmes de coordination et l'efficacité de l'assistance technique.
- Identifier les difficultés au niveau de la mise en œuvre du projet et évaluer les stratégies et les réponses apportées à ces difficultés
- Evaluer la performance du projet ainsi que la qualité des produits réalisés et leur durabilité.
- Evaluer le niveau de participation des divers partenaires du projet (différents départements ministériels, société civile) dans la mise en œuvre du projet.
- Déterminer dans quelle mesure, la situation prévue à la fin du projet a été effectivement atteinte
- Synthétiser les leçons clés et les meilleures pratiques tirées de la mise en œuvre du projet, qui pourraient intéresser la formulation ou la mise en œuvre de futurs projets.

1.3 Approche méthodologique

La démarche méthodologique a combiné trois aspects à savoir la recherche documentaire, les échanges avec les agences des Nations Unies récipiendaires des fonds ainsi que l'entretien avec les bénéficiaires du projet. Ces échanges ont été réalisés à travers un guide d'entretien bâti sur des indicateurs de résultats ainsi que les activités principales qui devraient être réalisées au titre du projet. La recherche documentaire a porté sur la lecture des documents et rapports de projet pour mieux comprendre la portée du projet, les activités prévues pour atteindre les principaux résultats attendus.

Après cette phase, des visites ont été faites chez les bénéficiaires/acteurs d'exécution du projet pour collecter les informations auprès des personnes cibles qui ont été identifiées de par leur participation dans la mise en œuvre de l'une ou l'autre activité du projet. Des informations d'ordre qualitatif ont été surtout recueillies d'autant plus que certaines réalisations répondant aux indicateurs quantitatifs ont fait l'objet de rapport conformément au cadre de résultats ainsi que les indicateurs d'évaluation qui étaient prédéfinis.

Le guide d'entretien (voir annexe 1) est constitué de questions ouvertes et ces questions se subdivisent en 3 sections à savoir i) la pertinence du projet, ii) l'efficacité et l'efficience du projet ainsi que iii) l'impact du projet.

2. L'ÉVALUATION : PRICIPAUX CONSTATS ET ANALYSE

Le rapport d'évaluation comprend 4 grandes sections. La section 1 donne un résumé des résultats de l'évaluation, la section 2 présente la situation générale de la Guinée, les objectifs de l'évaluation ainsi que la méthodologie utilisée. La section 3 présente les résultats de l'évaluation du projet en termes de pertinence, de la performance du projet en termes d'efficacité et d'efficience, l'impact du projet, des éléments de durabilité ainsi que les leçons apprises. La dernière section conclut l'évaluation en formulant des recommandations qui pourraient renseigner les interventions futures du PBF en Guinée.

Nous voudrions aussi souligner le caractère « léger » de l'évaluation au cas où certaines questions posées n'auraient pas été approfondies. L'institutionnalisation de l'approche genre est tout un processus et il faut l'apprécier après un temps d'immersion dans le déroulement des activités quotidiennes de tout un chacun, en observant les changements en termes d'attitude, de comportement et de la façon de faire habituelle dans les départements ministériels concernés. Il est vrai que les textes juridiques, les politiques et les stratégies peuvent être formulés ou révisés pour prendre en compte certains aspects d'égalité hommes-femmes, mais les habitudes prennent du temps pour s'ancrer dans la façon d'appliquer ces textes et d'apprécier l'impact sur la société, d'où le secteur de sécurité devrait envisager plus tard un audit genre pour mieux apprécier de façon objective les changements de genre dérivés de la réforme.

2.1 Appréciation de la pertinence du projet

La pertinence d'un projet peut être définie comme sa capacité à réaliser les objectifs qui lui sont assignés. L'appréciation de la pertinence d'un projet consiste donc à voir si les actions menées ainsi que le contexte dans lequel était conçu le projet étaient appropriées pour atteindre les objectifs fixés au départ. A ce niveau, les entretiens ont porté principalement sur l'appréciation des bénéficiaires quant à la pertinence des activités, le choix des acteurs et des stratégies d'intervention, l'adéquation du projet au contexte en rapport avec les résultats attendus du projet.

Si l'on en croit 90% des acteurs interrogés, le contexte dans lequel le projet a été initié était favorable. L'initiative a connu une bonne réception de la part des personnes concernées. Elle a constitué une opportunité bien choisie pour que les questions d'égalité hommes et femmes, de prévention et de protection contre les Violences Basées sur le Genre soient traitées dans le contexte des réformes du secteur de sécurité, comme l'ont souligné les représentants du ministère de la Défense ainsi que les agences des NU impliquées dans la mise en œuvre du projet.

L'institutionnalisation de l'approche genre, la prévention et la protection contre les VBG au sein des forces de défenses de la sécurité est aussi un aspect hautement pertinent dans le contexte de consolidation de la paix et surtout dans le contexte des réformes. Les réformes représentent une opportunité de combler les écarts d'inégalités de genre et d'améliorer la gouvernance des institutions. Car la bonne gouvernance du secteur de sécurité n'est pas possible sans l'égalité de genre. Le secteur de sécurité doit être représentatif et à l'image de toutes les composantes de la population- hommes et femmes, raison pour laquelle la participation des hommes et femmes ainsi que l'intégration systématique de la dimension dans toute activité de la réforme est essentielle. En outre le projet a répondu aux besoins réels du pays pour combler les écarts entre les instruments juridiques au niveau national et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et l'égalité de genre. C'est le cas de la révision du code pénal et des procédures pénales pour intégrer les dispositions de répression des auteurs des VBG.

Le contenu des formations est, de manière générale, jugé adapté aux réalités guinéennes et du secteur de sécurité par les bénéficiaires, ce qui recoupe les objectifs de départ du projet vu le grand nombre de personnes formées. 708 membres des forces de sécurité ont bénéficié d'une formation sur 500 prévus à la formulation du projet.

En outre, l'intégration des thématiques de i) droits de l'Homme, ii) Violences basées sur le genre et iii) protection et droits des enfants dans les curricula de formation des écoles de Police, de Gendarmerie et de l'Armée est une stratégie pertinente pour systématiser la formation des Forces de Défense et de Sécurité pour qu'il y ait plus de conscience et une action accrues sur des questions liées aux genre et des types de VBG commises dans la communauté guinéenne. Un module qui intègre les questions de VBG a été développé par UNFPA et contribuera à assurer la continuité de la formation. La création des liens entre les violences et les aspects de droits humains est plus que pertinente dans une société où la violence contre les femmes est considérée comme normale par certaines communautés.

Enfin le projet s'inscrit dans le second cadre du plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée ainsi que dans les autres cadres régionaux et internationaux relatifs à la promotion de l'égalité de genre dans la construction des sociétés pacifiques. A titre d'exemple, nous citerons la résolution des Nations Unies 1325 – femmes, paix et sécurité dont les 3 piliers à savoir la participation, la prévention et la protection contre les violences sexuelles dans les contextes de conflits sont au cœur de ce projet. Cette résolution a été le fondement de la sensibilisation et de la formation dont ont bénéficié les éléments des FDS y compris les contingents guinéens de maintien de la paix, vu que la Guinée est appelée à contribuer au maintien de la paix dans la région CEDEAO.

Bien que le contexte dans lequel le projet a été conçu a été jugé adéquat, le point focal genre du ministère de la défense déplore néanmoins des insuffisances dans l'association des bénéficiaires à la conception du projet, une assertion qui n'est pas partagée par les agences des NU. Ces institutions expliquent que ces initiatives font suite à une initiative GPI 1 et une demande exprimée par les services de l'Etat et les organisations de la Société civile avec lesquels elles collaborent, à la base, dans des interventions ayant précédé ce projet.

Soulignons ici que l'association des acteurs et bénéficiaires est une étape essentielle dans la démarche de formulation et de planification des projets dans le sens où elle contribue, de manière déterminante, au succès ou à l'échec d'initiatives. Elle est d'autant plus importante que les bénéficiaires peuvent aider à identifier des priorités en termes d'activités et de leur séquence. Ceci permet aussi de contribuer à l'appropriation des activités du projet ainsi que la pérennisation de ses acquis.

2.2 Evaluation de l'efficacité du projet

L'évaluation de l'efficacité d'un projet apprécie le degré de réalisation des objectifs de l'action ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs). Pour qu'un projet soit efficace, il faut qu'il produise à l'échéance prévue les résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés, qui peuvent être définis en termes de quantité, mais aussi de qualité, de rapidité, de coûts, de rentabilité, etc.

Appréciation des résultats

Le tableau ci-dessous décrit les résultats attendus au titre du projet. Durant les visites d'entretien, les répondants ont estimé que les résultats ont été atteints partiellement. Concernant *le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice qui favorise la représentation du personnel féminin au sein des FDSs*, aucune nomination à un poste de prise de décision n'a été effective suite au projet. « Bien qu'il y ait certaines avancées avec la promotion en grade de certaines femmes militaires, rien n'a été fait au niveau de la prise de décision, car il n'y a eu aucune femme qui a été nommée- car ici dans l'armée, la fonction prime toujours sur le grade, a souligné une femme militaire interrogée, exprimant un besoin d'aller plus loin en termes de résultats atteints. La nomination des femmes militaires aux fonctions administratives de supervision impliquant une prise de décisions ou permettant d'accéder à certaines espaces/platformes pour influencer les décisions au plus haut niveau n'a pas suivi le rythme des réformes.

Cependant, les avancées sont visibles dans la promotion en grade de quelques femmes militaires (276 des femmes ont accédé à des grades supérieurs (dont 4 commandants, 2 capitaines et 6 s/lieutenants). Ceci a été l'œuvre d'un plaidoyer mené conjointement avec les femmes militaires, les organisations de la société civile ainsi que le forum des femmes parlementaires. Cette synergie a interpellé le haut commandement de l'armée sur le rôle et la place de la femme dans le secteur de la sécurité y compris au niveau de la prise des décisions.

Résultats Attendus du projet	Produits y relatifs
1. Concernant le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé	<p>1.1. Les capacités techniques et institutionnelles des structures impliquées dans la réforme RSS/Justice sont renforcées afin que le cadre organique RSS/Justice soit sensible au Genre dans sa mise en œuvre.</p> <p>1.2. Les compétences, la participation et la représentation du personnel féminin sont accrues et effectives afin de renforcer la diversité et l'efficacité des FDS</p>

<p>2. La gouvernance de la RSS intégrant le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale) est améliorée</p>	<p>2.1. Les cas de VBG sont poursuivis en justice à travers l'application effective des lois et la création d'une expertise judiciaire sur les VBG.</p> <p>2.2. Les mécanismes de prévention, de protection, de coordination et de prise en charge des violences basées sur le genre sont opérationnels.</p>
--	--

Les répondants estiment également que la plupart des cibles des formations et des initiatives de plaidoyer ont contribué à la prise de conscience accrue sur l'importance des questions du genre dans le secteur notamment, la prévention et la prise en charge des cas de VBG. La plupart pense que les mentalités ont changé parmi les militaires de par leurs attitudes et comportements vis-à-vis des violences basées sur le genre. Le renforcement des capacités en termes de formation a été révélateur puisque du niveau le plus bas au plus haut de la hiérarchie, les hommes en uniforme savent maintenant qu'il y a des limites à ne pas dépasser, que des sanctions existent dans le code de conduite militaire et que le coupable peut être interpellé à tout moment par le tribunal militaire et répondre pour toute violence commise. Aussi, un répondant nous dit que « le fait même qu'on en parle, que les VBG soient dans les débats et langage des politiciens et au sein des forces de sécurité, est un succès en soi, car avant, ces questions étaient taboues ⁷».

Cet avis est aussi celui de personnes interrogées qui connaissaient la configuration du secteur de sécurité avant la réforme. Elles apportent des précisions supplémentaires en révélant que des changements d'attitude et de comportements sont perceptibles y compris au sein de la famille ; selon les témoignages des personnes apparentées aux hommes en uniformes. La REFMAP, une organisation de la société civile qui a formé les militaires a rapporté que l'une de leurs employés est venue leur demander ce qu'elles ont fait pendant la formation à laquelle avait participé son oncle et qui l'a poussé à changer à tel point qu'il avait finalement accepté de donner un fonds de commerce à sa femme alors que depuis longtemps, il avait refusé que sa femme travaille en dehors de la maison.

Dans la majorité des cas, les points forts soulignés par les répondants incluent la formulation ou la révision des textes qui une fois appliqués contribueraient à institutionnaliser l'approche genre dans le secteur et à protéger contre les violences basées sur le genre. La révision et l'harmonisation des textes pour que les violences basées sur le genre soient sanctionnées par le code pénal et le code de procédures pénales est l'un des exemples. Par conséquent des mesures d'accompagnement devraient être appuyées pour que ces textes soient appliqués.

Bien que l'introduction des considérations médicales dans le traitement des cas des VBGs notamment le certificat médical en cas de viol était une révélation pour les praticiens du droit, des questionnements ont été soulevés quant à la pertinence de cette mesure dans un contexte social où la victime ne peut se rendre à l'hôpital au moment opportun parce que trop faible après l'agression et sous pression de l'entourage pour ne pas dénoncer les faits. Par conséquent la victime ne pourra pas avoir ce certificat, ce qui constituera une contrainte pour avoir accès à la justice.

La stratégie sectorielle genre a été aussi citée comme un exemple qui pourrait contribuer à promouvoir le bien-être de la femme militaire ainsi qu'à la gouvernance sensible au genre du secteur. Cependant à moins que les points focaux genre des 5 domaines qui ont fait objet de réforme (défense, sécurité, justice, douane et environnement) soient renforcés et dotés des moyens adéquats pour faire un plaidoyer interne quant à sa mise en œuvre, l'impact en termes d'influence des décisions qui prennent

⁷ Propos recueillis du Directeur de l'OPROGEM

en compte des questions du genre restera réduit, car la stratégie constitue leur seul outil pour améliorer les choses. Certains points focaux reportent qu'ils ont été désignés sans attributions claires pour cette tâche et ne font qu'office de boîte à lettres.

Les procédures de prise en charge standards des victimes de violence sexuelles ainsi que le fait d'associer toutes les parties prenantes dans une même formation, magistrats, police, organisations de la société civile ont été identifiés comme points forts au niveau du résultat 2 concernant l'amélioration de la gouvernance de la RSS pour qu'elle intègre le dispositif multisectoriel de prise en charge des VBG (médicale, judiciaire et psychosociale).

Déroulement des activités

L'ensemble des répondants se mettent d'accord que les activités se sont déroulées comme prévus sauf que le démarrage a connu un retard suite à l'éruption de la maladie à virus Ebola qui avait mobilisé tout le système des NU. Aussi la restriction des missions de terrain durant cette période a fait que les activités ne soient pas menées à temps, raison pour laquelle une extension du projet a été sollicitée pour compléter certaines activités.

Les répondants ont aussi approuvé le travail collaboratif entre les départements gouvernementaux, des partenaires de développement et des associations ou réseaux de la société civile. L'un des exemples est la synergie qui a caractérisé la réalisation des activités de plaidoyer qui ont impliqué, la société civile, le forum des femmes parlementaires ainsi que les femmes militaires. Bien que certains résultats notamment l'avancement en grade pour certaines femmes ont été enregistrés, le caractère éphémère de l'action n'a pas pu permettre un suivi régulier pour s'assurer que les autorités des forces de défense de sécurité se sont appropriées les messages et que les actions appropriées seront et continueront à être prises. Pour être efficace, il aurait fallu un plan d'action avec des objectifs clairs, des messages ciblés avec un plan de suivi pour s'assurer que les progrès sont en train d'être faits quant à la réalisation des engagements que les autorités auraient pris dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité.

2.3 Evaluation de l'efficacité du projet

L'efficacité étudie la relation entre les coûts et les avantages du projet. Les éléments analysés incluent les modalités de mobilisation des ressources financières, techniques, organisationnelles et humaines en rapprochement avec les résultats obtenus.

Les modalités d'intervention dans la mise en œuvre du projet ont été jugées satisfaisantes. Ici nous citerons le renforcement des capacités à travers la formation et l'appui logistique qui a permis la fonctionnalité jusqu'à ce jour des structures de prise en charge des victimes des VBG. En outre, le fait d'intégrer ces cellules dans les structures déjà existantes leur confère un caractère de durabilité, plutôt que créer des structures autonomes qui risquent de ne plus être fonctionnels à la fin du projet. Aussi, cela contribue en quelque sorte, à la réduction de certains coûts ainsi qu'au renforcement des capacités des structures gouvernementales pour mieux réaliser les tâches qui devraient faire partie intégrante de leurs missions.

L'investissement dans la révision des textes notamment le code pénal et de procédures pénales, la formulation d'une stratégie sectorielle genre a été bien appréciée car ce sont des produits importants et durables qui peuvent avoir des effets catalytiques pour la mobilisation des ressources dans le futur.

Le renforcement du curriculum des écoles militaires à travers un module de formation axé sur les droits de l'Homme et les VBGs constitue un élément de pérennisation pour accroître la connaissance chez les FDSs sur ces aspects (ex : Un manuel de formation sur les violences basées sur le genre (VBG) pour les écoles de formation des forces de défense et de sécurité en Guinée - Guide du formateur et Guide du participant - appuyé par UNFPA est en cours de d'édition)

Cependant, le fait que dans le code pénal, les parents ont la possibilité d'autoriser le mariage à un âge autre que ce qui est prévu par la loi, risque de laisser une porte ouverte pour la violation de la loi et de ne pas réduire les cas de mariages précoces. Cela nécessitera aussi d'investir d'autres ressources dans des activités de plaidoyer pour que cette disposition soit levée.

Dans le même ordre d'idées, s'agissant des stratégies utilisées, les répondants apprécient le partenariat et la collaboration entre parties prenantes, gouvernement, société civile, agences des NU surtout lors du plaidoyer pour que le rôle de la femme militaire soit reconnu et valorisé et qu'elle puisse être représentée au niveau des instances de prise de décision. Cela a contribué à faire des économies de coûts au lieu d'éparpiller les efforts de plaidoyer intervenant par intervenant. De manière globale, cependant, la communication entre les différents acteurs devrait être améliorée.

Pour ce qui est de l'**efficience** des moyens d'intervention, les réponses recueillies sont unanimes pour dire que les ressources étaient suffisantes comparativement aux activités prévues, mais la réponse est nuancée par certains partenaires d'exécution qui estiment que s'il y avait eu plus de ressources, ils auraient pu faire plus, notamment en mettant à l'échelle les activités. C'est le cas des formations ou la mise en place des cellules de prise en charge qui nécessitent d'être étendus pour couvrir les régions non touchées.

Le fait aussi d'acheter les équipements pour les structures de prise en charge avant qu'on n'ait des ressources pour restaurer l'endroit où les mettre peut-être contreproductif, car il y a risque que ce matériel se détériore avant qu'il ne soit utilisé.

Aussi, la sous-traitance des activités du projet par la société civile ne rencontre pas l'approbation de tous les départements ministériels car certains jugent qu'ils sont capables de gérer les fonds et de rendre rapport. Cette appréciation est cependant à relativiser. Pour rappel, le principe qui guide l'intervention des fonds du PBF, est qu'un certain % des fonds doit être alloué aux organisations de la société civile, une façon aussi de les renforcer dans leurs capacités et de contribuer à l'appropriation locale et la durabilité des interventions.

Difficultés

La crise de la maladie à virus Ebola, la non disponibilité de certains fonctionnaires de l'administration – cas des magistrats pour travailler sur les textes à réviser, la lourdeur administrative dans le décaissement des fonds pour la réalisation des activités ou le manque d'expertise nécessaire - cas d'expertise en matière de certificat médical sont les principales difficultés enregistrées dans la mise en œuvre du projet.

D'autres limites évoquées ont trait aux contraintes socio- culturelles qui obligent les victimes à revenir sur leur décision de traduire en justice leurs bourreaux du fait des pressions de politiciens, parents ou religieux. Une telle situation tend à faire perdurer le mal, d'autant plus que les associations demeurent impuissantes, parce que le corpus juridique guinéen ne leur offre aucune possibilité de se constituer partie civile au nom des victimes de violence qui subissent le poids de la tradition, facteur qui contribue à réduire les cas de dénonciation.

Le projet aurait aussi gagné à mieux coordonner les interventions en termes de partage d'information, ce qui a manqué lors de la mise en œuvre. Les différentes agences se sont partagées les activités pour atteindre certains résultats, mais c'est difficile d'apprécier comment les efforts conjugués des unes et des autres ont contribué aux changements qu'on aurait souhaité à la fin du projet.

Aussi certains départements ministériels auraient souhaité que les activités de renforcement des capacités ne se concentrent pas seulement à Conakry, mais qu'elles s'étendent aux autres régions militaires. Cependant, l'avis des agences est que la plupart des projets réalisés sont des interventions pilotes et qui peuvent être mis à l'échelle pour toucher plus de personnes, ce qui est le cas de ce projet vu la complexité de la thématique genre et violence basées sur le genre. Par conséquent, il a été souligné la nécessité d'une sensibilisation continue des parties prenantes pour une meilleure intégration de ses aspects au niveau institutionnel

L'insuffisance de suivi mené par les agences ainsi que la nécessité de partage de l'information pour savoir qui fait quoi et quand a été soulevées comme des difficultés, car cela aurait pu renforcer le plaidoyer, l'harmonisation des langages et des messages lors des différentes interventions et de renforcer les complémentarités des interventions. Notons que le comité de coordination et de suivi du projet, prévu dans le document du projet, ne s'est pas réuni de manière régulière. Selon les agences des NU, initiateurs du projet, le suivi s'inscrit dans une stratégie globale de suivi des interventions du programme de coopération. Néanmoins, ils pointent du doigt l'insuffisance de la communication pour rendre leurs actions plus visibles.

2.3 Evaluation de l'impact du projet

L'impact d'un projet juge les retombées de l'action à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans un champ plus vaste.

Concernant ce projet, l'appréciation de l'impact est mitigée chez les personnes interrogées dont la plupart pense que des jalons ont été posés mais que le projet n'a pas suffi pour impulser les changements voulus notamment concernant la représentation des femmes dans la gouvernance du secteur de sécurité. Très peu de nomination ou promotion au niveau des instances de prise de décision ont été enregistrés. Mais aussi cette analyse est nuancée par les autorités du secteur de sécurité qui soulignent que le niveau des capacités des femmes dans le secteur est très bas et qu'il faudra un certain moment pour avoir une masse critique de femmes capables d'occuper les postes de responsabilité au plus haut niveau. L'analyse de la situation avant la réforme souligne que la femme n'avait qu'une place très secondaire dans le secteur de sécurité. Cependant, les répondants s'accordent à dire que le fait même que les questions du genre soient dans le débat est une avancée notable. Les autorités en ont conscience même si des mesures remarquables n'ont pas encore vu le jour.

Le rôle des femmes dans cette bataille est crucial estiment également certains répondants. Selon la deuxième Secrétaire Générale du ministère de la défense, les femmes devraient s'affirmer et accepter de prendre des responsabilités, ce qui n'est pas toujours le cas. Aussi elles devraient dénoncer les violences subies au lieu de les tolérer. Dans certaines communautés le fait d'être battue est jugé normal et les victimes et leur entourage sont préparés à accepter moralement et socialement les problèmes auxquels elles sont confrontées, ce qui ne facilite pas le travail des forces de sécurité et de protection civile et sapent les efforts de plaidoyer.

Un certain impact est enregistré au niveau des communautés vu le nombre des dénonciations qui a suivi la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes. A un certain moment les médias se sont emparé des cas de dénonciations et les ont diffusés et la Ministre de l'action sociale

et de l'enfance a dû interpellé le Conseil des Ministres à ce propos. Cela a abouti aux directives du Président de la République sur la tolérance Zéro pour les cas de violences basées sur le genre (voir PV du conseil des ministres du 19 mai 2016). Cela pour souligner que l'augmentation des cas de dénonciation de violences, n'était pas fortuite, surtout dans un contexte social complexe marqué par des stéréotypes qui ne valorisent pas les femmes et où on a toujours peur du qu'en dira-t-on.

Alors que dans une certaine mesure des retombées positives ont été enregistrées, force est pourtant de constater une fragmentation des efforts due principalement à l'approche adoptée par les agences des NU de responsabiliser chaque agence par produit. Les activités sont réalisées de façon séparée et ne sont pas pilotées de façon centrale, et la concentration à la réalisation de son produit fait que l'impact est bien moindre que celui attendu. Malgré la valeur ajoutée de chaque agence dans la mise en œuvre du projet cette fragmentation des réalisations, ne favorise pas un impact d'ensemble voulu pour l'appropriation d'une approche genre au sein des FDS.

Certaines personnes approchées dans le cadre de l'évaluation, particulièrement le personnel du haut-commissariat sur les Droits de l'Homme impliqué dans le projet ainsi que leurs partenaires d'exécution affirment que l'intervention a débordé le champ ciblé à l'origine pour atteindre d'autres bénéficiaires. Parmi ceux-ci, ont été cités les militaires qui faisaient partie du contingent qui devait être envoyés dans la mission de maintien de la paix au Mali et qui ont bénéficié d'une formation sur les droits de l'homme et les VBG les préparant d'aller sur terrain. Notons cependant que cette activité n'était pas prévue dans le projet.

Bien que des aspects de flexibilité dans la gestion des activités d'un projet soient recommandables pour répondre à certaines urgences ou demandes imprévues tel que ça a été le cas si haut cité du HCDH, la prudence est conseillée pour avoir des autorisations nécessaires pour affecter des fonds aux activités non prévues. Le comité de pilotage du projet et le PBSO devrait être informé pour que la qualité des résultats des autres activités du projet ne soit pas compromise.

Enfin, les répondants s'accordent à souligner que l'approche de l'intégration du genre est un processus de longue haleine et vu le caractère récurrent des VBG, la question ne peut être résolue dans un laps de temps de 18 mois. Le manque de volonté politique, la non implication des femmes elles-mêmes, la stricte réglementation dans le secteur de la sécurité (des femmes ont peur de réclamer leurs droits étant donné la discipline militaire stricte où on doit absolument respecter la hiérarchie), la persistance des stéréotypes qui entourent l'image de la femme militaire en Guinée, le manque de courage et de détermination des femmes pour compléter la formation militaire, l'impunité des auteurs des VBGs sont les quelques facteurs cités par les répondants qui pourraient compromettre la pérennisation des retombées positives du projet.

Pourtant pour encourager la participation des femmes, des mesures de discrimination positive pourraient être considérées là où il y a des capacités en attendant qu'une masse critique de femmes soient outillées pour être éligibles aux postes de commandement. Aussi promouvoir les espaces d'expression des femmes militaires leur permettrait de mieux faire entendre leur voix et influencer la prise de décision au sein du secteur.

2.4 Les principales leçons apprises

L'approche consistant à associer toutes les parties prenantes qui travaillent dans le domaine de lutte contre les violences basées sur le genre dans une même formation, magistrats, police, organisations

de la société, personnel médical et de santé est une pratique très stratégique étant donné que la prise en charge des cas de violences basées sur le genre nécessite une réponse holistique pour que l'impact soit effectif. Tous les intervenants doivent se connaître et travailler en réseaux pour un meilleur référencement des victimes ainsi que le suivi des dossiers. C'est pourquoi il a été recommandé par les répondants qu'un appui à l'accès à la justice gratuite des victimes des VBGs devrait compléter le pas déjà franchi. Certains pensent que le projet a créé des attentes/espoirs chez les victimes des VBGs et que si ces victimes ne trouvent pas réparation de la part de la justice suite à leurs plaintes, cela compromettrait les retombées du projet.

L'intégration des cellules de prise en charge des cas des victimes de VBG dans les structures déjà existantes comme les commissariats de police et de gendarmerie et les hôpitaux constitue une bonne pratique car ça contribue non seulement au renforcement des capacités des départements ministériels en charge de ces questions mais aussi à une appropriation effective des résultats du projet et un élément de durabilité.

L'autre leçon apprise est que le plaidoyer ne peut être effectif que si le Parlement intègre la question de représentativité des femmes et de lutte contre les VBGs, dans ses priorités. Le Forum des Femmes Parlementaires se doit de faire un suivi pour poser des questions quant au progrès des réformes entreprises dans le sens d'améliorer le statut de la femme dans le secteur de la défense et de la sécurité. « *Oui, le plaidoyer a été fait auprès des autorités et du haut commandement, mais c'était dans les murs de l'armée et quelle a été la suite ?* », a déclaré l'une des personnes interviewées. La synergie du Forum des Femmes Parlementaires et organisations de la société civile a été appréciée, mais un suivi de la part des femmes parlementaires devrait pousser le parlement à demander des comptes au niveau de l'exécutif pour s'enquérir des retombées de la réforme sur l'égalité de genre dans le secteur de la sécurité.

3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Malgré les progrès réalisés par le projet, le niveau de VBG reste élevé et la représentation des femmes dans le secteur très limitée. Divers obstacles persistent, y compris l'application insuffisante des lois, l'impunité des auteurs, ainsi que l'allocation limitée de ressources pour mettre en œuvre les politiques et programmes y relatifs. Les services de base multisectoriels permettant de prendre adéquatement en charge les victimes de la violence (santé, police, justice, services sociaux) restent insuffisants et par conséquent pas accessibles à toutes les victimes. C'est pour cette raison que certains aspects clés du projet restent encore à être appuyés, tel que l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre, la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre et son plan d'action. La mise à jour régulière du répertoire des militaires pour son exploitation effective ainsi que l'extension du renforcement des capacités des FDs dans d'autres régions militaires que celle de Conakry. D'autres recommandations incluent :

- Associer les parties prenantes cibles de façon la plus large possible, dès la formulation afin de assurer une meilleure identification des activités pertinentes du projet ainsi qu'une appropriation et pérennisation effectives des résultats du projet.
- Renforcer le dispositif de suivi et encourager l'ensemble des acteurs s'investissant dans la mise en œuvre des activités des projets à développer un programme d'activités conjoint pour une meilleure coordination. Le comité de pilotage du projet devrait être doté d'un minimum de

ressources pour tenir des réunions de coordination, activité dont la responsabilité lui est confiée, ce qui permettrait un meilleur suivi du déroulement des activités et les progrès vers les résultats.

- Mettre en place des mesures de gestion flexibles des activités pour pouvoir répondre à certaines urgences ou demandes imprévues. Le comité de pilotage devrait avoir la flexibilité nécessaire pour le réajustement des activités du projet si le besoin ou la demande à satisfaire s'inscrit dans la droite ligne du projet et concoure à rehausser la qualité et la visibilité des résultats.
- Appuyer la mise à l'échelle des interventions pilotes pour toucher le plus de personnes possibles, notamment :
 - Rendre les activités de sensibilisation continue et les étendre les services décentralisés et déconcentrés de sécurité - zones militaires non touchées par les projets, ce qui permettrait une meilleure intégration des aspects de genre dans toute la chaîne de commandement au niveau institutionnel.
 - Des structures de proximité de prise en charge des victimes peuvent être établies dans les zones non touchées par le projet pour qu'elles soient accessibles aux victimes des violences. Seules 16 structures ont été mises en place dans les commissariats de police et les gendarmeries, ce qui est très insuffisant vu l'ampleur du phénomène des violences dans le pays.
- Appuyer les services d'assistance légale gratuite aux victimes des VBG pour qu'elles accèdent effectivement à la justice. Revoir la procédure de soumission d'un certificat médicale en autorisant par exemple les sages-femmes au sein des communautés à en délivrer, pourrait contribuer à améliorer le taux de dénonciation à la justice. Aussi le renforcement de ces structures d'assistance (dont le rôle est actuellement limité au simple référencement des victimes sans réel influence sur les instances judiciaires) pour qu'elles aient une capacité de prise en charge holistique, intégrant notamment les capacités médicales, juridiques et psychosociales pourrait contribuer à combler les attentes des femmes et jeunes filles pour le suivi des dossiers.
- Capitaliser sur les acquis des projets terminés, et continuer à soutenir la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre et son plan d'action afin de permettre aux institutions de se l'approprier pour une institutionnalisation effective de l'approche genre entamé lors des réformes. Des activités de vulgarisation de la stratégie sectorielle genre ainsi que celles de plaider pour qu'un budget soit alloué pour sa mise en œuvre, permettraient d'amorcer une dynamique nouvelle au sein des FDSs.
- Appuyer le plaider pour que les points focaux genre des 5 domaines qui ont fait objet de réforme (défense, sécurité, justice, douane et environnement) soient érigées en structures et leur donner des moyens adéquats devraient avoir plus d'impact en termes d'influence des décisions qui prennent en compte des questions du genre.

- L'insuffisance de moyens dédiés à combattre les VBG, au regard de l'importance du phénomène, constituant un défi à relever, agir sur les changements de mentalité étant un processus qui prend du temps et changer des comportements longtemps ancrés dans les habitudes quotidiennes chez certaines communautés étant encore plus difficile, il faudrait une stratégie multidimensionnelle qui allie plaidoyer, sensibilisation et mobilisation sociale continue, stratégie de répression pour les auteurs, prise en charge des victimes, un processus qui demande des moyens non négligeables pour que la gestion holistique des cas de VBG ait de l'impact social souhaité.
- Accompagner le processus d'appropriation et d'application des textes juridiques révisés pour protéger les femmes, les enfants et les hommes contre les violences basées sur le genre. La vulgarisation de ces textes auprès des populations pourrait être l'une des stratégies.
- Envisager plus tard, un audit genre pour mieux approfondir l'analyse et l'appréciation de l'impact et les changements sociaux et de genre dérivés de la réforme notamment en rapport avec la confiance des populations dans les forces de défense de la sécurité, la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

4. ANNEXES

4.1 Guide d'entretien /Questionnaire

Date de l'interview _____ Organisation _____

Position _____ Genre _____

Introduction

En Janvier 2015 le Peace Building Office (PBSO) à travers le Fond Pour la Consolidation de la Paix (PBF) des Nations Unies dans le cadre du Gender Promotion Initiative 2 avait approuvée un projet intitulé : '**Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection des VBG au sein des forces de défense et de sécurité** pour une durée de deux ans. Ce projet était réalisé par les ministères de tutelle concernés (Défense, Protection Civile, Action Sociale, Promotion féminine et l'Enfant ; Justice, Droit de L'homme) en partenariat avec les Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF et HCDH) et la société civile. L'objectif principal du projet était de s'assurer que le secteur de défense et de la sécurité soit renforcée et défini par un cadre juridique conforme aux standards internationaux avec des mécanismes de contrôle et de supervision démocratique fonctionnels. Le projet a été achevé en Mars 2017. Dans ce contexte l'équipe de genre du PNUD voudrait entreprendre une évaluation participative de fin du projet. Nous apprécions d'avance votre disponibilité et volonté de participer dans cette évaluation. Nous vous assurons que les informations fournies seront confidentielles et utilisées seul dans le contexte de cette évaluation.

Partie 1. Evaluation de la Pertinence

1. En quoi le contexte de l'époque était-il favorable à cette initiative ? Comment les bénéficiaires ont-ils été associés à l'identification du programme ? _____

2. Existait-il une approche genre au sein de votre organisation pour prévenir/protéger contre les violences basées au genre ? Oui _____ Non _____

3. Qu'est-ce qui a guidé le choix des acteurs, des cibles et des stratégies retenus dans le cadre du projet ? _____

4. En quoi les actions sont-ils pertinents pour répondre à l'objectif du projet ? Comment appréciez-vous les attentes en termes de résultats ? _____

Partie II. Opérationnalisation du projet – Evaluation de l’Efficacité /Efficience

5. Comment appréciez-vous le déroulement des activités dans le cadre du projet ?

6. Avez-vous pu réaliser tous les activités programme dans le temps alloué par le projet ?

Oui, expliquer votre réponse : _____

Non, pourquoi pas : _____

7. Comment jugez-vous le niveau des résultats atteints ? y va-t-il des explications à ces résultats atteints ? _____

8. En quoi ces résultats traduisent-ils une prise de conscience des cibles sur les VBG et les questions du Genre ? _____

9. En quoi ces résultats traduisent-ils une meilleure adhésion et une participation plus active du Gouvernement, des partenaires au développement, des associations et réseaux à la lutte contre les VBG ? _____

10. En quoi ces résultats traduisent-ils un renforcement de la prévention et une meilleure prise en charge des victimes de VBG ? _____

11. Quels changements le projet va-t-il apportée par rapport à l’amélioration de l’approche genre, prévention et protection des Violence basée sur le genre au sein des forces de la défense ?

12. Dans quelle mesure les résultats ont-ils affecté d'autres bénéficiaires ou d'autres secteurs pas spécialement visés par le projet ? _____

13. Comment qualifieriez-vous les ressources (Humaines, financières et techniques) allouées à la mise en œuvre dudit projet ?

Humain :

Financier : _____

Matériaux : _____

14. Quelles étaient le(s) points forts et points faibles du projet ?

Point fort : _____

Point faible : _____

15.

Quelles recommandations pouvez-vous suggérer pour améliorer les difficultés notées ?

16. Quelles leçons pouvez-vous en tirer ?? _____

Partie III. Evaluation de l'impact du projet

17. Est-ce que l'appui apporté à votre institution, selon vous, a contribué à combler les besoins en termes de promouvoir l'intégration de l'approche genre et de prévenir et protéger contre les violences basées sur le genre au sein des forces de la défense et de sécurité ?

Si oui comment _____

Si non, pourquoi pas _____

18. Y at il des difficultés concrète qui empêche (ou peut empêcher) la mise en place des différentes retombées du projet pour promouvoir l'institutionnalisation de l'approche genre, et prévention et protection des violences basées sur le genre au sein des force de la défense et de sécurité ?

Si _____ Oui, _____ cite-les :

19. Quelle sont les stratégies mis en place pour combler les difficultés citées ci-dessus ?

21 Pensez-vous que le projet a-t-il atteint son objective en termes la réduction des inégalités entre les sexes dans le secteur de la FDS et renforcer la confiance des populations dans les forces de sécurité ? Oui _____ Non _____

oui, comment ? __ _____

Si non, pourquoi pas ? _____

20. Comment décririez-vous le partenariat, relation et mode de travail entre les différentes parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet ?

21. Si on vous demande de changer ou de reconduire certains aspects de la mise en œuvre de ce projet, les _____ quelles _____ allez-vous _____ Changer :

Reconduire : _____

22. En quoi les résultats enregistrés sont-ils important et durables ? _____

- Est-ce que les femmes sont mieux représentées dans les instances des FDS avec les capacités requises ?
 - Est-ce que les services de protection sont mieux habilités pour la prise en charge des VBG et est-ce que les victimes sont satisfaites des services rendus par ses structures ?
 - Peut-on affirmer que le projet a contribué à accroître la confiance de la population dans les FDs et à consolider la paix ?
-

25 Que sont les leçons clés et les meilleures pratiques que vous-avez pu tirer durant la mise en œuvre dudit projet ?

Leçons clés : _____

Meilleures pratiques : _____

4 .2. Références Bibliographiques

- Déclaration d'engagements mutuels pour la consolidation de la paix en Guinée entre le gouvernement Guinéen et la commission de consolidation de la paix 2014
- Doctrine et stratégie de la politique de proximité, République de Guinée, 2014
- Document du projet GPY-2 financé par PBF, 2013
- Document du Projet GPYI-1 financé par le PBF, 2015
- Guide de planification, de suivi et de l'évaluation axées les résultats de développement, PNUD 2009
- <http://unowa.unmissions.org/>, Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité publique, CEDEAO-UA-NU, mai 2010
- <http://www.eval.fr/Pages/critere.aspx>; les critères d'évaluation du comité d'aide au développement de l'OCDE
- Liens entre Violences faites aux femmes et santé maternelle : cas des 7pays en Afrique subsaharienne et en Haiti, ONUFEMMES, juin 2015
- Politique nationale genre, République de Guinée, 2011
- Politique nationale de défense et de sécurité, République de Guinée, 2013
- Rapport d'activités sur la formation des femmes des forces de défense et de sécurité sur la 1325, REFMAP, novembre 2016
- Rapport d'activités sur le renforcement des capacités des institutions de contrôle interne sur la résolution 1325 et connexes et mise en place d'un cadre de coordination pour les questions femmes, Paix et sécurité, décembre 2015
- Rapport d'activités, participation des femmes des forces de défense de sécurité aux instances de prise de décision et dans la lutte contre les violences basées sur le genre, aout 2016
- Rapport d'évaluation du portefeuille des projets de la Consolidation de la Paix en Guinée, PBSO, 2017
- Rapport Final GPY 2, 2017
- Rapport de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté ELEP-2012
- Rapport OCDE sur l'index du genre (SIGI), 2015
- Stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP), République de Guinée, 2014
- Stratégie Sectorielle Genre des Forces de défense et de Sécurité, République de Guinée, Aout 2016

4.3. Liste des personnes rencontrées

No	Organisation/Institution	Nom des personnes rencontrées
1	Ministère de la Défense	Col. Sow Col. Ali Moussa Col Mahawa Dr. Adama Hawa Bah Sergent Binta
2	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Commissaire Fanta Oulen Bakary Camara
3	Ministère de la Justice	Mr. Diallo .M Mr. Camara
4	Département DOUANE	Colonel Sitafa Koné Makhissa
5	Ministère de l'action Sociale et de la promotion féminine et de l'enfance	Ms. Cisse Moussé Mr
6	Environnement	Koivogui Biliga
7	Réseau des femmes du fleuve MANO	Ms. Morgan
8	Association Guinéen des assistantes sociales	
9	Le Réseau Femme Parlementaire de la Guinée	Hon. Hadja Binta
10	PNUD	Mme Koumba Dieng Mme Safiatou Kaba Mr Haidara Latif
11	UNFPA	Mr Sekou Conde Mme Fanta Wague
12	UNICEF	Mme Julie Dubois
13	HCDH	Mr Eucher Eklou Koevani Mr Thierno Diallo Mr AlvineGisele Teufack Temfack
14	Comité de pilotage du projet	Col. Sow
15	Secrétariat PBF/Guinée	Mr Brice Bussiere